

Les objets combustibles trouvant place dans un sac poubelle taxé officiel et non admis aux encombrants

<u>Combustibles</u>	<u>Métalliques</u>	<u>Non admis</u>
<p>Grands déchets combustibles tels que :</p> <p>meubles</p> <p>matelas</p> <p>bois</p> <p>provenant uniquement des ménages privés</p>	<p>Métaux</p> <p>parties métalliques des meubles et des sommiers</p> <p>casseroles</p> <p>outils</p> <p>vélos</p>	<p>Les personnes qui vivent un appartement ou ont de grandes quantités à débarrasser feront appel à une entreprise privée. Il en va de même pour l'artisanat, l'agriculture, le commerce et l'industrie</p>



Compost communal

 **Accepté**

-  Epluchures et déchets végétaux
-  Fruits et légumes non comestibles
-  Fleurs coupées ou avec la terre (sans le pot)
-  Coquilles d'oeufs
-  Marc de café ou de thé / tisanes (sans l'emballage)

 **Refusé**

-  Sacs en plastique, biodégradable ou non
-  Reste de repas cuisinés (pain, fromage, pâtes...)
-  Viandes et poissons, crus ou cuits
-  Litière de petits animaux
-  Pots à fleurs, cendres de cheminée...

Commission d'environnement, commune Le Noirmont, juin 2016



**En route pour
une nouvelle vie !**
Déchets de cuisine et de jardin
**À composter pour un
engrais prêt à être utilisé !**

